



Voir aussi:
[Prévention vols de vélos](#)
[Pour toute information, rendez-vous ici](#)

Si vous souhaitez acquérir votre propre Vélo à Assistance Electrique, une prime à l'achat pouvant aller jusqu'à 500€ est mise en place par la région Ile-de-France.

Elle est d'ores et déjà valable, un mois plus tôt que prévu, afin d'aider les Franciliens à se déplacer durant l'épisode de grèves que traverse le pays.

Afin d'inciter les Franciliens à utiliser le vélo, *Île-de-France Mobilités* a mis en place une aide pour l'achat de :

- Vélo à assistance électrique (VAE) neuf : 50 % du prix TTC, plafonnée à 500 €
- Vélo cargo avec assistance électrique neuf : 50 % du prix TTC, plafonnée à 600 €
- Certains accessoires de sécurité : panier, casque, antivol, si ces derniers sont présentés sur la même facture que le vélo. Prise en charge comprise dans les plafonds précédemment cités.

Lors de l'achat de votre VAE, gardez vos pièces justificatives (facture et certificat d'homologation / de conformité). La plateforme de demande d'aide sera mise en ligne le 20 février 2020.

L'aide d'Île-de-France Mobilités n'est hélas pas cumulable avec celles mises en œuvre par les communes. Par conséquent, l'aide de 250 € mise en œuvre par Bougival depuis déjà trois ans ne sera pas reconduite en 2020.

Les critères d'obtention, les documents à fournir et le détail de l'opération sont disponibles ici : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/vae-aide-achat-500-euros/>